

# Syndicat des Eaux de la Cléry et du Betz

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

**Exercice 2023**

Production et distribution eau potable

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## **Table des matières**

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</b> .....	4
1.1. Présentation du territoire desservi.....	4
1.2. Mode de gestion du service.....	4
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4. Nombre d'abonnés.....	5-5
1.5. Eaux brutes.....	7
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau.....	7
1.6. Eaux traitées.....	8
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018.....	8
1.6.2. Production.....	8
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice.....	9
1.6.5. Autres volumes.....	9
1.6.6. Volume consommé autorisé.....	10
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
<b>2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE</b> .....	11
2.1. Modalités de tarification.....	11
2.2. Facture d'eau type (D102.0).....	12-12
2.3. Recettes.....	14
2.4. Montant des impayés.....	13
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	15
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	15-15
3.3. Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	17
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	19
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	20
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	20
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b> .....	21
4.1. Branchements en plomb.....	21
4.2. Montants financiers.....	21
4.3. État de la dette du service.....	21
4.4. Amortissements.....	21
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	22
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	22

<b>5. <u>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE</u></b>	
<b><u>DOMAINE DE L'EAU</u></b> .....	
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	...22
<b>6. <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS</u></b> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Syndicat des Eaux de la Cléry et du Betz
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Production et distribution
- Caractéristique (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bazoches-sur-le-Betz, Chantecoq, Chevannes, Chevry-sous-le-Bignon, Chuelles, Courtemaux, Ervauville, Foucherolles, Griselles, La Chapelle-Saint-Sépulcre, La Selle-en-Hermoy, La Selle-sur-le-Bied, Le Bignon-Mirabeau, Louzouer, Mérinville, Pers-en-Gâtinais, Rosoy-le-Vieil, Saint-Hilaire-les-Andréis, Thorailles
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 26/06/2013
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## **1.2 Mode de gestion du service**



Le service est exploité en régie à autonomie financière et en délégation de service public pour la production d'eau potable

## **1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **9 917 habitants** au 31/12/2023 (9 917 au 31/12/2022).

## **1.4 Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **5 515 abonnés** au 31/12/2023 (5 512 au 31/12/2022).

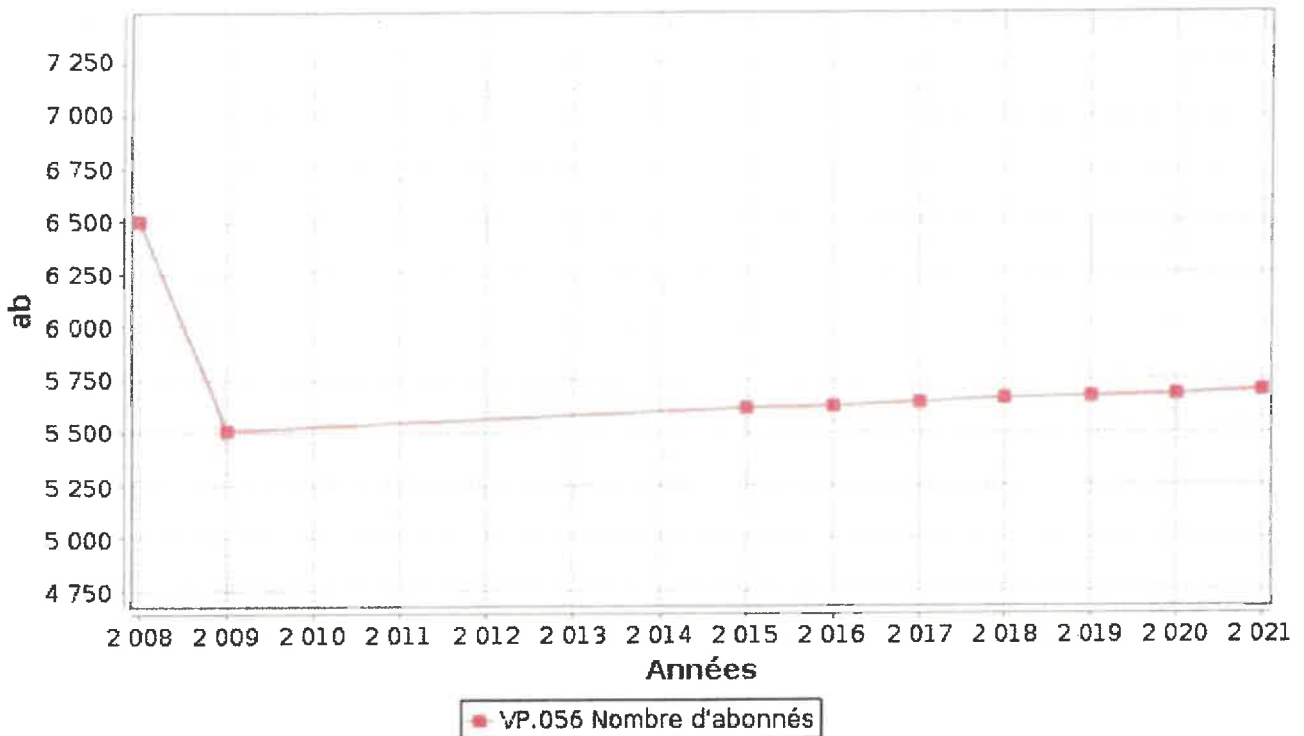
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023
Bazoches-sur-le-Betz	182	180		180
Chantecoq	318	314		314
Chevannes	182	184		184
Chevry-sous-le-Bignon	147	146		146
Chuelles	727	723		723
Courtemaux	189	189		189
Ervauville	376	379		379
Foucherolles	206	204		204
Griselles	459	461		461
La Chapelle-Saint-Sépulcre	140	141		141
La Selle-en-Hermoy	440	436		457
La Selle-sur-le-Bied	635	642	1	643
Le Bignon-Mirabeau	152	152		152
Louzouer	139	139		139
Mérinville	112	112		112
Pers-en-Gâtinais	125	124		124
Rozoy-le-Vieil	257	258		258
Saint-Hilaire-les-Andresis	612	614		614
Thorailles	93	95		95
<b>Total</b>	<b>5 512</b>	<b>5 514</b>	<b>1</b>	<b>5 515</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **11,74 abonnés/km** au 31/12/2023 (11,73 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,80 habitants/abonné** au 31/12/2023 (1,80 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **114,51 m<sup>3</sup>/abonné** au 31/12/2023. (125,24 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022).



## 1-5 Eaux brutes

### 1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **1 133 297 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2023 (1 060 754 pour l'exercice 2022).

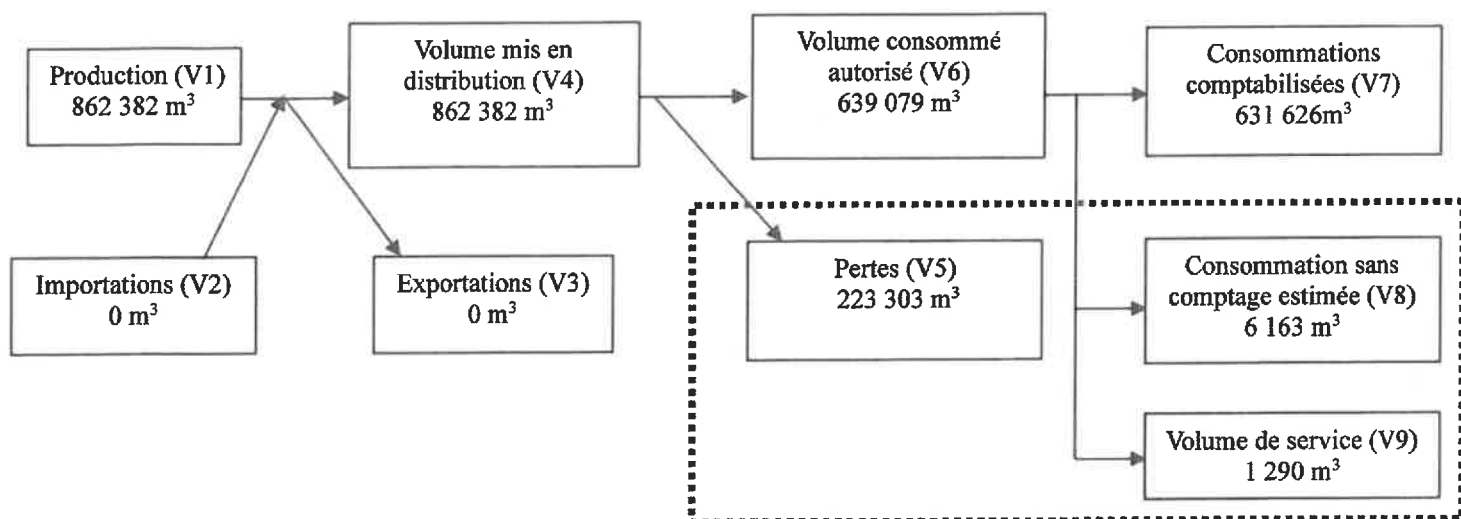
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Captage F2	Souterraine	65 m <sup>3</sup> /h	530 377	566 648	6,83%
Captage F1	Souterraine	300 m <sup>3</sup> /h	530 377	566 648	6,83%
<b>Total</b>		<b>365 m<sup>3</sup>/h</b>	<b>1 060 754</b>	<b>1 133 297</b>	<b>6,83%</b>

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



### 1.6.2. Production

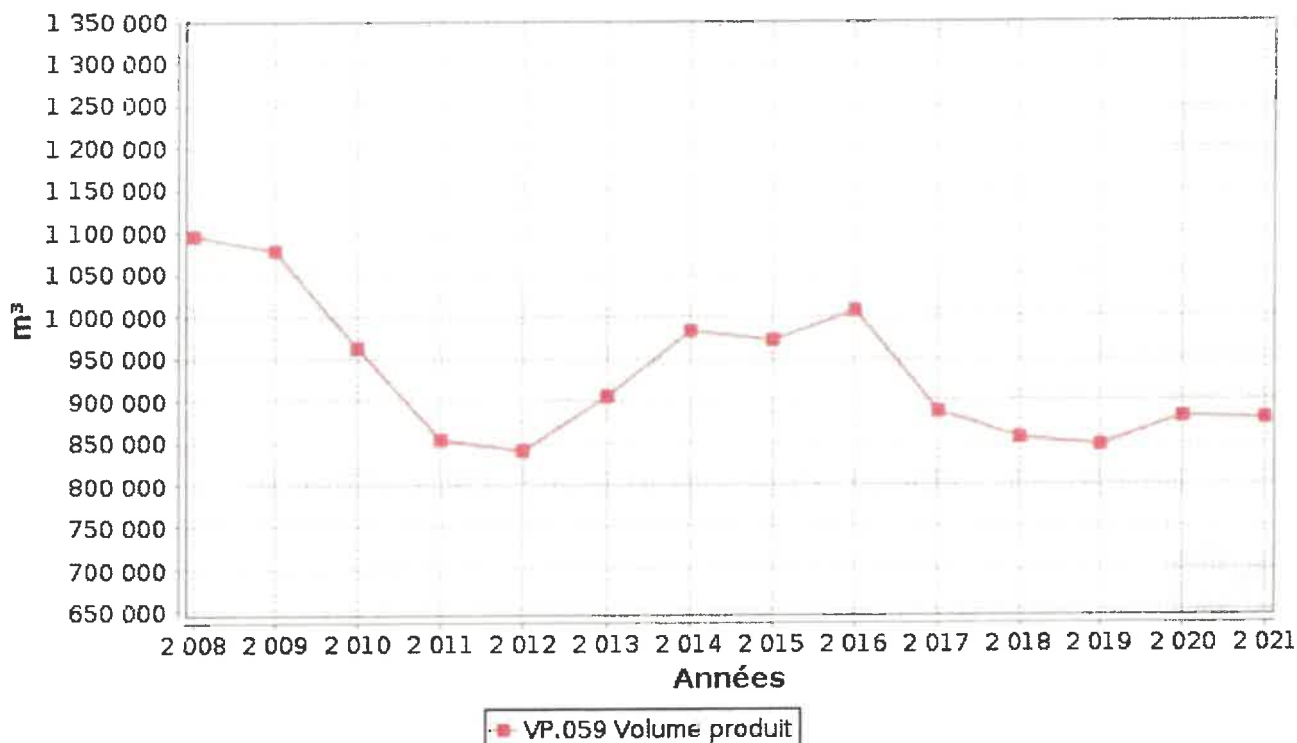


Le service a une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station des Trois Fontaines à LA SELLE SUR LE BIED	BIONITRACYCLE 300 m <sup>3</sup> /h

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Captage F2	457 458	431 191	-5,7%	100
Captage F1	457 457	431 191	-5,7%	100
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>914 914</b>	<b>862 382</b>	<b>-5,7%</b>	<b>100</b>



### 1.6.3 *Volumes vendus au cours de l'exercice*



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	538 531	488 402	-9,30 %
Abonnés non domestiques	155 763	143 224	-8,05%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>694 294</b>	<b>631 626</b>	<b>-9,02 %</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

#### *i. Autres volumes*



	Exercice 2022 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	700	6 163	780,42%
Volume de service (V9)	2 258	1 290	-42,87%

## ii. Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	697 252	631 626	-9,41%

### **1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)**



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 470 kilomètres au 31/12/2023 (470 au 31/12/2022).

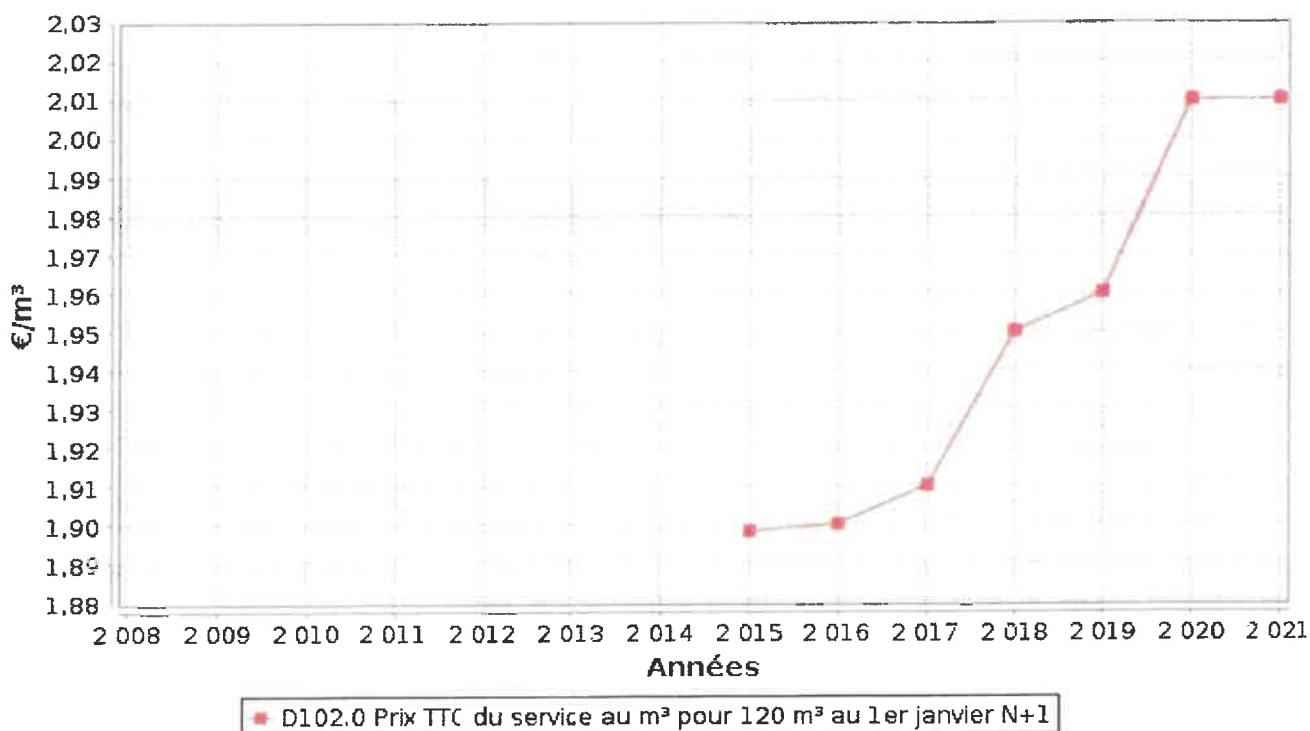


## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	30,49	30,49	0%
Part proportionnelle	144,00	150,00	4,16%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	174,49	180,49	3,43%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,40	8,40	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	0%
TVA	12,90	12,90	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	66,90	66,90	0%
<b>Total</b>	<b>241,39</b>	<b>247,39</b>	<b>2,48%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,01</b>	<b>2,01</b>	<b>0%</b>



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2023 en €/m <sup>3</sup>
Bazoches-sur-le-Betz	1,25	1,25
Chantecoq	1,25	1,25
Chevannes	1,25	1,25
Chevry-sous-le-Bignon	1,25	1,25
Chuelles	1,25	1,25
Courtemaux	1,25	1,25
Ervauville	1,25	1,25
Foucherolles	1,25	1,25
Griselles	1,25	1,25
La Chapelle-Saint-Sépulcre	1,25	1,25
La Selle-en-Hermoy	1,25	1,25
La Selle-sur-le-Bied	1,25	1,25
Le Bignon-Mirabeau	1,25	1,25
Louzouer	1,25	1,25
Mérinville	1,25	1,25
Pers-en-Gâtinais	1,25	1,25
Rosoy-le-Vieil	1,25	1,25
Saint-Hilaire-les-Andréisis	1,25	1,25
Thorailles	1,25	1,25

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

annuelle

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de **631 626 m<sup>3</sup>/an** (694 294 m<sup>3</sup>/an en 2022).

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en € H.T.	Exercice 2023 en € H.T.
Recettes vente d'eau aux usagers	659 750	575 347
Recette de vente d'eau en gros	192 676	177 166
Taxes (Pollution domestique + Prélèvement)	204 122	220 195
<b>TOTAL RECETTES VENTE D'EAU</b>	<b>1 076 548</b>	<b>972 708</b>
Recettes liées aux travaux	1 735	258
Frais Accès au service	8 115	6 560
Facturation compteurs d'eau	0	1 388
Subvention SEINE NORMANDIE	0	10 550
Subvention DEPARTEMENT + DETR	14 482	0
Subvention COMMUNES	0	0
<b>TOTAL AUTRES RECETTES</b>	<b>24 332</b>	<b>18 756</b>
<b>TOTAL GLOAL DES RECETTES</b>	<b>1 100 880</b>	<b>983 258</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau (eau potable + frais abonnement + taxes + TVA 5,5 %) au 31/12/2023 : 1 118 446 € (1 023 377 € au 31/12/2022).

## 2.4 Montant des impayés



Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Montant restant des impayés au 31/12 sur les factures émises au titre de l'année et les années précédentes (admissions en non-valeur déduites)	3 839,94	5 182,94	10 729,65	18 408,67
Montant des admissions en non-valeur à rajouter	3 944,28	919,98	708,35	6 737,41
<b>TOTAL</b>	<b>7 784,22</b>	<b>6 102,92</b>	<b>11 438</b>	<b>25 146,08</b>
<b>TAUX DES IMPAYES</b>	<b>3,34 %</b>	<b>3,06 %</b>	<b>1,06 %</b>	<b>2,34 %</b>

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	28	0	31	0
Paramètres physico-chimiques	28	0	31	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>120</b>

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour

obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

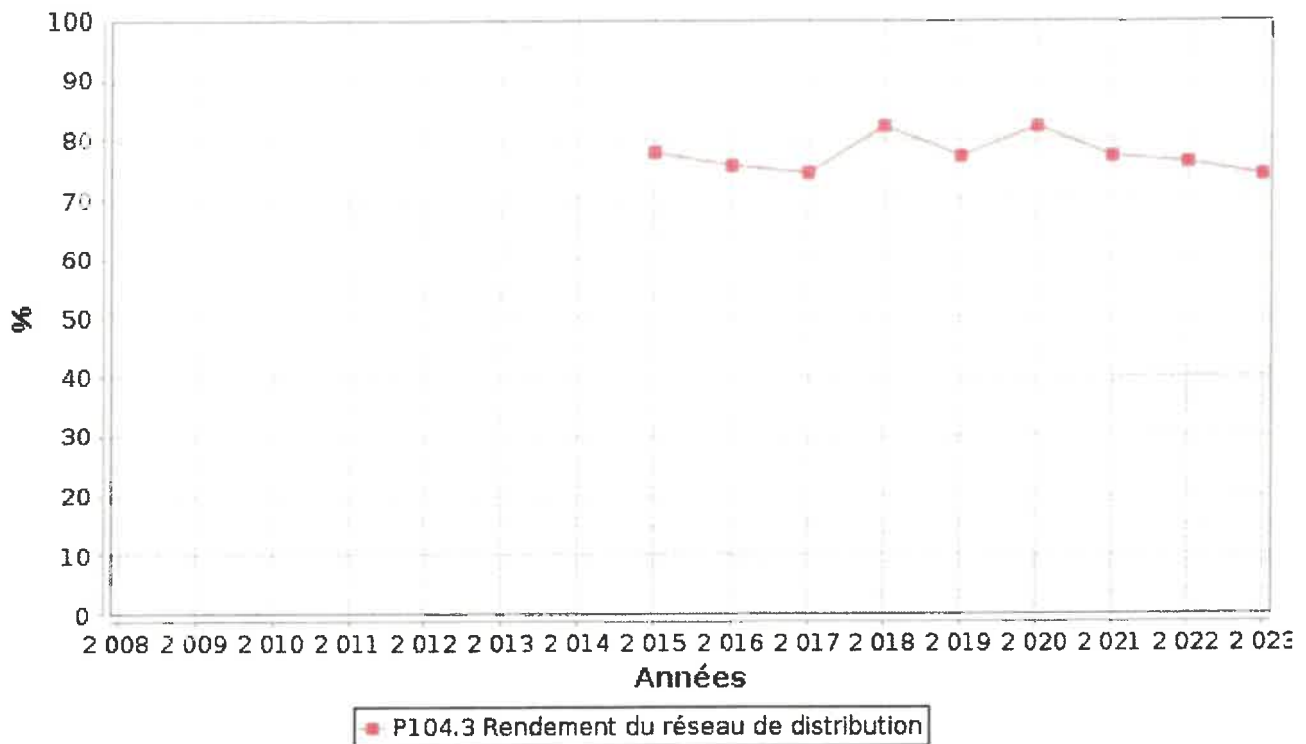
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_u + V_3}{V_s + V_3} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_s}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	76,2 %	74,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	4,06	3,73
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	75,9 %	73,2 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,3 km<sup>3</sup>/j/km** (1,3 en 2022).

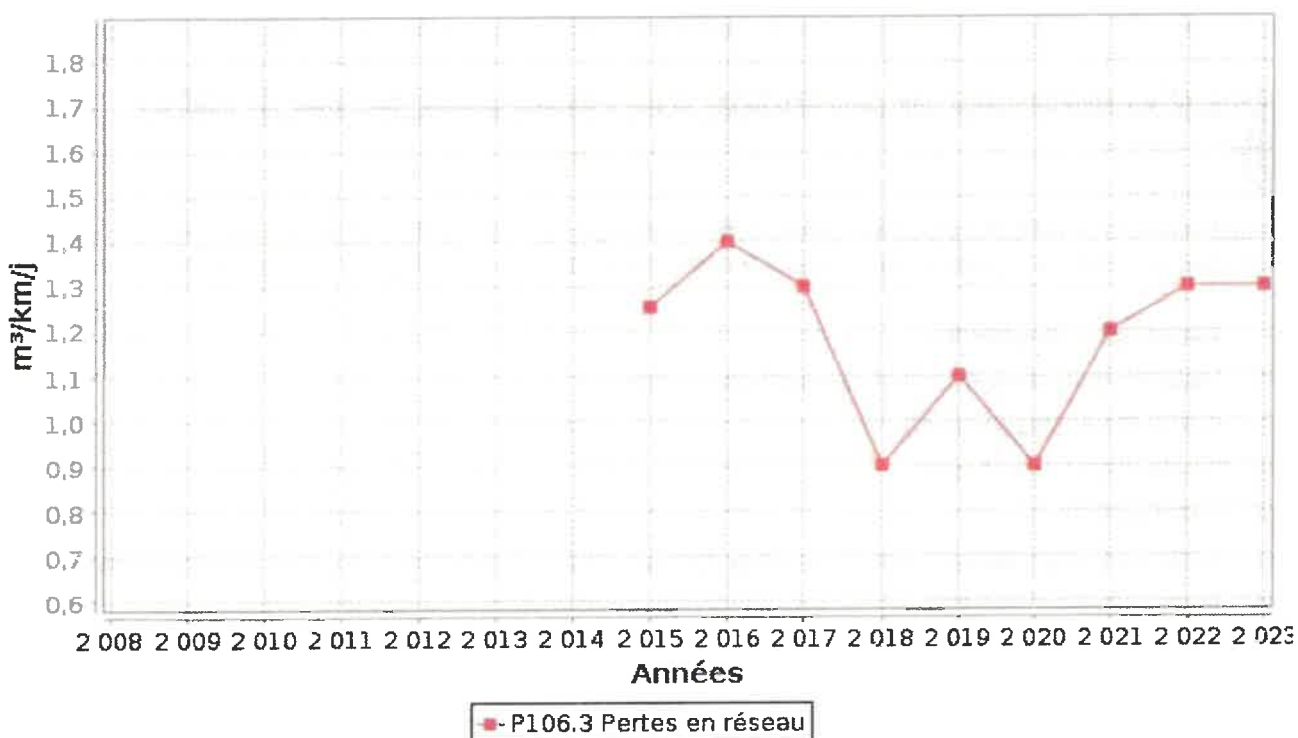
### 3.3.1. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de **1,3 m<sup>3</sup>/j/km** (1,3 en 2022).



### 3.3.2. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	1,530	4,050	2,502	0,47 %	0,5 %

Au cours des 5 dernières années, **11.76 km de linéaire** de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,5 %** (0,47 en 2022).

### Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 100 % (100% en 2022).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre total des branchements	0	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	61 113,65	184 433,97
Montants des subventions en € (SEINE NORMANDIE)		10550
Montants des subventions en € (DETR + Département)	85 138,40	
Montants des subventions en € (Communes ou groupement de collectivités)		0

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0
	en intérêts	0

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de **272 457,14 €** (291 012,73 € en 2022).

#### **4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Etudes et Rénovation des châteaux d'eau	200 000	600 000
Etudes de Sectorisation du réseau d'eau potable	0	20 000

#### **4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Déplacement de conduites du domaine privé vers le domaine public	2021-2022	500 00

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu une demande d'abandon de créance et en a accordé une de 6 737,41 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité.

